



Syndicat des eaux  
du Blayais

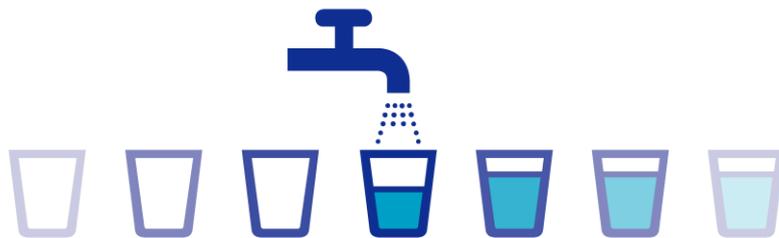
*Préserver - Gérer - Garantir*

## RAPPORT ANNUEL

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales  
et à l'arrêté du 02 mai 2007 modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013

EXERCICE  
**2016**

Document établi  
le 12 juin 2017

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	6
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>7</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE .....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	9
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF INTEGRANT LA REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQUE.....	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	11
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>12</b>
■	QUALITE DE L'EAU.....	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	12
■	SECTORISATION DU RESEAU .....	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	14
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	15
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	16
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.....	16
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	17
■	TAUX D'IMPAYES .....	17
■	TAUX DE RECLAMATIONS .....	17
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>18</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	18
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	18
■	ETAT DE LA DETTE .....	18
■	AMORTISSEMENTS REALISES.....	18
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE.....	18
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>19</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	19
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	19

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ **ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du BLAYAIS regroupe les communes de ANGLADE, BERSON, BRAUD-ET-SAINT-LOUIS, CAMPUGNAN, CARS, CARTELEGUE, CIVRAC-DE-BLAYE, DONNEZAC, ETAULIERS, EYRANS, FOURS, GENERAC, LARUSCADE, MARCILLAC, MAZION, PLASSAC, PLEINE-SELVE, REIGNAC, SAINT-ANDRONY, SAINT-AUBIN-DE-BLAYE, SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE, SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE, SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE, SAINT-GENES-DE-BLAYE, SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES, SAINT-MARIENS, SAINT-MARTIN-LACAUSSADE, SAINT-PALAIS, SAINT-PAUL, SAINT-SAVIN, SAINT-SEURIN-DE-CURSAC, SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC et SAUGON.

## ■ **ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Blayais dessert 38 949 habitants en eau potable. Il n'existe pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux.

## ■ **CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE**

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2008. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Un avenant N°1 est passé en date du 10/07/2015, intégrant la mise en service d'injection de soude sur les 5 stations pour atteindre l'équilibre calco-carbonique, la mise en service de la modulation de pression sur le réseau et la réforme « anti-endommagement » et « construire sans détruire ».

Un avenant N°2 en date du 17/10/2016 a été signé concernant l'adaptation du programme de renouvellement dans le cadre des opérations de fin de contrat.

## ■ **PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

Les prestations confiées à la société SAUR FRANCE sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements, des extensions et renforcements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	de l'hydraulique, des accessoires hydrauliques, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations électriques et informatiques, des télécommandes, télégestions, du matériel de traitement, de désinfection ...
<b>Prestations particulières</b>	actions de purge des réseaux, contrôles et tests des sécurités réglementaires, mise à niveau des bouches à clé, recherche et élimination de fuites

La collectivité prend en charge :

<b>Réalisation, extension, renouvellement, mise en conformité</b>	Des ouvrages : forages, stations, réservoirs, canalisations, branchements, génie civil, de la voirie, des clôtures, entretien des captages,
---	---

## ■ RESSOURCES EN EAU

### ● Points de prélèvement

Le Syndicat prélève les eaux brutes au niveau des nappes souterraines par l'intermédiaire de 6 forages et 2 puits :

Ouvrage	Débit autorisé [m³/h]	Prélèvement 2015 [m³]	Prélèvement 2016 [m³]	Variation 2015/2016
Forage BERSON Nappe souterraine – Eocène Centre	100	438 310	396 568	- 9,5 %
Forage PUGNAC Nappe souterraine – Eocène Centre	120	399 406	352 541	-11,7 %
Forage SAINT-SAVIN Nappe souterraine – Eocène Nord	70	247 592	356 549	+ 44,0 %
Forage ETAULIERS – La Comteau Nappe souterraine – Eocène Nord	100	445 966	445 012	- 0,21 %
Forage ETAULIERS – L'Enclouse Nappe souterraine – Eocène Nord	150	498 805	468 620	- 6,05 %
Forage ST CIERS/GIRONDE Nappe souterraine – Eocène Nord	80	164 861	253 897	+ 54,0 %
Puits N°1 - ST CIERS/GIRONDE Nappe souterraine – Eocène Nord	50	214 310	140 094	- 34,6 %
Puits N°2 - ST CIERS/GIRONDE Nappe souterraine – Eocène Nord	50	141 137	105 560	- 25,2 %
<b>Total des prélèvements en [m³]</b>		<b>2 550 387</b>	<b>2 518 841</b>	<b>- 1,24 %</b>

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

### ● Volumes produits

Le Syndicat dispose de 5 stations de production d'eau potable :

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2015 [m³]	Production 2016 [m³]	Variation 2015/2016
Station de traitement BERSON Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 400	411 848	387 732	- 5,9 %
Station de traitement SAINT-SAVIN Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	1 000	229 808	337 304	+ 46,8 %
Station de traitement PUGNAC Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 400	397 626	353 288	- 11,2 %
Station de traitement Forage SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 500	474 669	477 439	- 0,6 %
Station de traitement ETAULIERS Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	4 000	928 562	892 614	- 3,9 %
<b>Total volumes produits en [m³]</b>		<b>2 442 513</b>	<b>2 448 377</b>	<b>+ 0,24 %</b>

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

- Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2015	2016	Variation
<b>Total général</b>	<b>2 442 513</b>	<b>2 448 377</b>	<b>+ 0,24 %</b>

■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2015	2016	Variation
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>18 375</b>	<b>18 676</b>	<b>+1,64 %</b>

La densité d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau) est de 19,5 abonnés/km.

- Répartition des abonnés par commune

Communes	2015	2016	Evolution
ANGLADE	455	461	+ 1,3 %
BERSON	817	829	+ 1,5 %
BRAUD-ET-SAINT-LOUIS	796	806	+ 1,3 %
CAMPUGNAN	240	247	+ 2,9 %
CARS	633	666	+ 5,2 %
CARTELEGUE	577	585	+ 1,4 %
CIVRAC-DE-BLAYE	348	350	+ 0,6 %
DONNEZAC	439	442	+ 0,7 %
ETAULIERS	866	873	+ 0,8 %
EYRANS	380	390	+ 2,6 %
FOURS	142	141	- 0,7 %
GENERAC	263	266	+ 1,1 %
LARUSCADE	1067	1083	+ 1,5 %
MARCILLAC	598	604	+ 1,0 %
MAZION	251	251	0,00 %
PLASSAC	505	529	+ 5,2 %
PLEINE-SELVE	120	122	+ 1,7 %
REIGNAC	749	753	+ 0,5 %
SAINT-ANDRONY	290	291	+ 0,3 %
SAINT-AUBIN-DE-BLAYE	414	420	+ 1,4 %
SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE	281	287	+ 2,1 %
SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	957	963	+ 0,6 %
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	1 594	1590	- 0,3 %
SAINT-GENES-DE-BLAYE	235	237	+ 0,9 %
SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES	428	431	+ 0,7 %
SAINT-MARIENS	635	641	+ 0,9 %
SAINT-MARTIN-LACAUSSADE	630	648	+ 2,9 %
SAINT-PALAIS	244	246	+ 0,8 %
SAINT-PAUL	453	454	+ 0,2 %
SAINT-SAVIN	1 323	1332	+ 0,7 %
SAINT-SEURIN-DE-CURSAC	462	461	- 0,2 %
SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC	970	1062	+ 9,5 %
SAUGON	213	215	+ 0,9 %
<b>Total des abonnés</b>	<b>18 375</b>	<b>18 676</b>	<b>+ 1,64 %</b>

## ■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2015	2016	Variation
Volume produit	2 442 513	2 448 377	+ 0,24 %
Volume exporté	- 9 389	- 9 918	+ 5,63 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>2 433 124</b>	<b>2 438 459</b>	<b>+ 0,22 %</b>
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>1 927 194</b>	<b>1 938 826</b>	<b>+ 0,60 %</b>

Les volumes vendus présentés dans le tableau correspondent aux volumes ramenés à l'année civile en considérant le rendement constant sur la période de consommation. Les volumes mesurés sur la période de consommation (du 08/11/2015 au 10/11/2016 soit 368 jours au total) sont de 1 929 868 m<sup>3</sup> soit + 0,22 % par rapport à 2015).

La consommation moyenne par abonnement est de 104 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 105 m<sup>3</sup> en 2015.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2015 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2016 [m <sup>3</sup> ]
Syndicat des Eaux du Bourgeais	7 724	8 072
Syndicat des Coteaux de la Gironde	1 665	1 846
<b>Volume total exporté</b>	<b>9 389</b>	<b>9 918</b>

## ■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2015	2016	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	957,28	957,306	+ 0,003 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ **FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR**

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
17/11/2015	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2016
04/10/2016	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2017

Les tarifs concernant la part de la société SAUR FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2017, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de + 1,13 % par rapport aux tarifs établis au niveau de l'avenant N°1 au contrat d'affermage.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ **FRAIS D'ACCES AU SERVICE**

Au 1er janvier 2017, les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 57,11 € HT.

### ■ **PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau. Depuis 2012, toutes les communes ont désormais le même taux.

	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017
ANGLADE	0,3150	0,3200
BERSON	0,3150	0,3200
BRAUD-ET-SAINT-LOUIS	0,3150	0,3200
CAMPUGNAN	0,3150	0,3200
CARS	0,3150	0,3200
CARTELEGUE	0,3150	0,3200
CIVRAC-DE-BLAYE	0,3150	0,3200
DONNEZAC	0,3150	0,3200
ETAULIERS	0,3150	0,3200
EYRANS	0,3150	0,3200
FOURS	0,3150	0,3200
GENERAC	0,3150	0,3200
LARUSCADE	0,3150	0,3200
MARCILLAC	0,3150	0,3200
MAZION	0,3150	0,3200
PLASSAC	0,3150	0,3200
PLEINE-SELVE	0,3150	0,3200
REIGNAC	0,3150	0,3200
SAINT-ANDRONY	0,3150	0,3200
SAINT-AUBIN-DE-BLAYE	0,3150	0,3200
SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE	0,3150	0,3200
SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	0,3150	0,3200
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	0,3150	0,3200
SAINT-GENES-DE-BLAYE	0,3150	0,3200
SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES	0,3150	0,3200
SAINT-MARIENS	0,3150	0,3200
SAINT-MARTIN-LACAUSSADE	0,3150	0,3200
SAINT-PALAIS	0,3150	0,3200
SAINT-PAUL	0,3150	0,3200
SAINT-SAVIN	0,3150	0,3200
SAINT-SEURIN-DE-CURSAC	0,3150	0,3200
SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC	0,3150	0,3200
SAUGON	0,3150	0,3200

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

### • Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	Variation
<b>Part de l'exploitant</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	18,61	18,71	+ 0,54 %
	Abonnement Diam 20 mm	24,28	24,41	+ 0,54 %
	Abonnement Diam 30 mm	29,95	30,12	+ 0,57 %
	Abonnement Diam 40 mm	35,63	35,82	+ 0,53 %
	Abonnement Diam 60 mm	46,96	47,22	+ 0,55 %
	Abonnement > 60 mm	80,99	81,43	+ 0,54 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 50 m <sup>3</sup> )	0,3970	0,3992	+ 0,55 %
	N° 2 (51 à 500 m <sup>3</sup> )	0,4536	0,4561	+ 0,55 %
	N° 3 (au-delà de 500 m <sup>3</sup> )	0,6807	0,6844	+ 0,54 %
<b>Part de la collectivité</b> Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	Abonnement *	34,62	34,97	+ 1,00 %
	N° 1 (0 à 50 m <sup>3</sup> )	0,4847	0,4895	+ 1,00 %
	N° 2 (51 à 500 m <sup>3</sup> )	0,4847	0,4895	+ 1,00 %
	N° 3 (au-delà de 500 m <sup>3</sup> )	0,4847	0,4895	+ 1,00 %
<b>Redevances et taxes</b>	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0765	0,0679	- 11,24 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

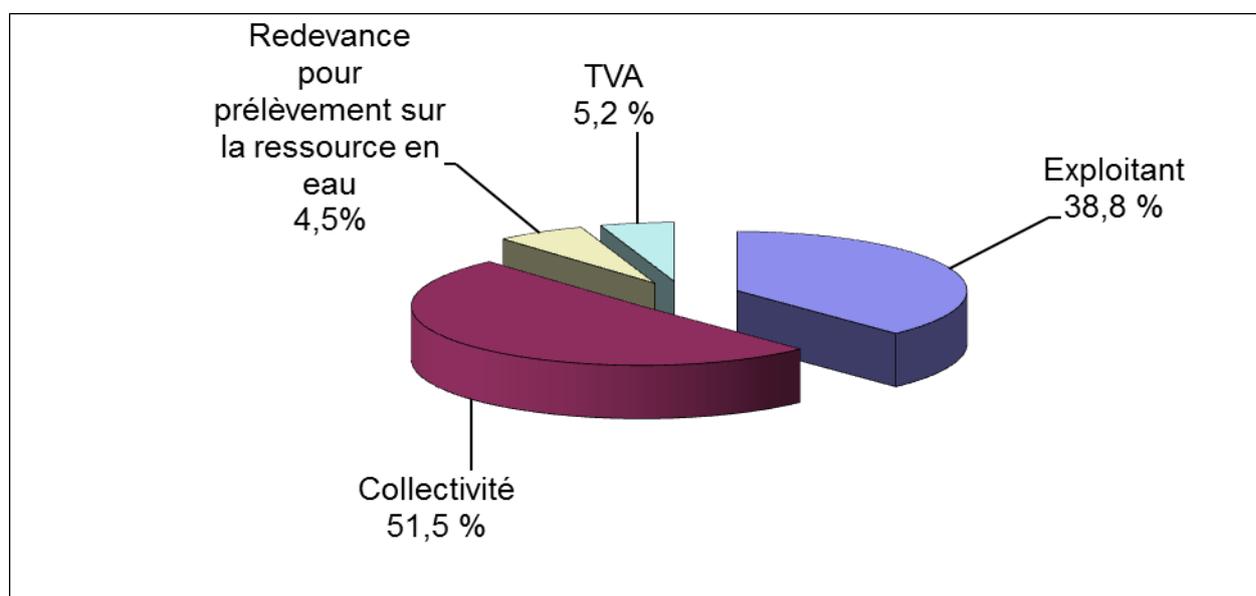
### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	Variation
Exploitant	70,21	70,60	+ 0,55 %
Collectivité	92,78	93,71	+ 1,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,18	8,15	- 11,22 %
TVA	9,47	9,48	+ 0,01 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>181,64</b>	<b>181,94</b>	+ 0,16 %

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+ 0,81 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 1,52 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1<sup>er</sup> janvier 2017



## ■ **LE PRIX DE L'EAU** Tarif intégrant la redevance pour pollution domestique

### • Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	Variation
<b>Part de l'exploitant</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	18,61	18,71	+ 0,54 %
	Abonnement Diam 20 mm	24,28	24,41	+ 0,54 %
	Abonnement Diam 30 mm	29,95	30,12	+ 0,57 %
	Abonnement Diam 40 mm	35,63	35,82	+ 0,53 %
	Abonnement Diam 60 mm	46,96	47,22	+ 0,55 %
	Abonnement > 60 mm	80,99	81,43	+ 0,54 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 50 m <sup>3</sup> )	0,3970	0,3992	+ 0,55 %
	N° 2 (51 à 500 m <sup>3</sup> )	0,4536	0,4561	+ 0,55 %
	N° 3 (au-delà de 500 m <sup>3</sup> )	0,6807	0,6844	+ 0,54 %
<b>Part de la collectivité</b> Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	Abonnement *	34,62	34,97	+ 1,00 %
	N° 1 (0 à 50 m <sup>3</sup> )	0,4847	0,4895	+ 1,00 %
	N° 2 (51 à 500 m <sup>3</sup> )	0,4847	0,4895	+ 1,00 %
	N° 3 (au-delà de 500 m <sup>3</sup> )	0,4847	0,4895	+ 1,00 %
<b>Redevances et taxes</b>	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0765	0,0679	- 11,24 %
	Redevance de pollution domestique	0,3150	0,3200	+ 1,58 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

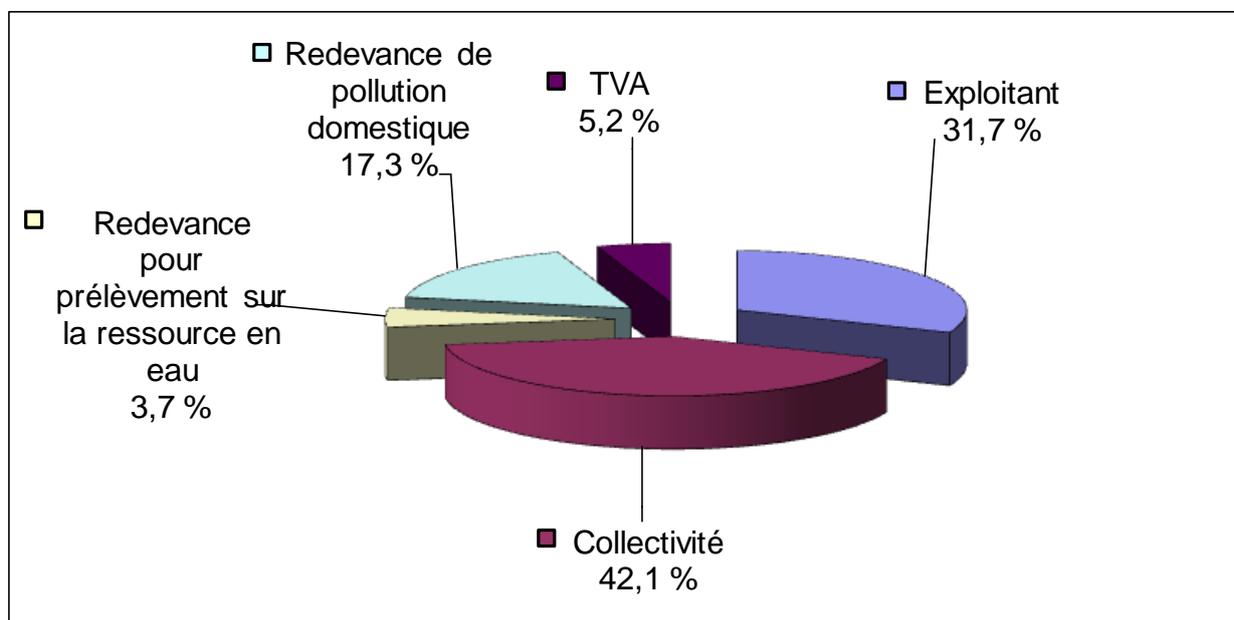
### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	Variation
Exploitant	70,21	70,60	+ 0,55 %
Collectivité	92,78	93,71	+ 1,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,18	8,15	- 11,22 %
Redevance de pollution domestique	37,80	38,40	+ 1,58 %
TVA	11,55	11,60	+ 0,43 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>221,52</b>	<b>222,46</b>	<b>+ 0,42 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+ 0,81 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 1,85 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1<sup>er</sup> janvier 2017



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
<b>Recettes de vente d'eau</b>			
Recettes vente d'eau domestiques	1 558 521,11 €	1 591 029,98 €	+ 2,08 %
dont abonnements	632 154,98 €	651 179,53 €	+ 3,00 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 538,75 €	- 6 976,03 €	
Recettes de volume exporté	799,43 €	990,85 €	+ 23,9 %

<b>Total recettes vente d'eau</b>	1 557 781,79 €	1 585 044,80 €	+ 1,75 %
-----------------------------------	----------------	----------------	----------

<b>Autres recettes</b>			
Autres produits de gestion courante (redevance relais réservoirs)	30 394,39 €	27 955,24 €	- 8,02 %
Subvention d'exploitation (annuité)	186 894,02 €	179 095,07 €	- 4,17 %
Produits financiers (fonds harmonisation)	62 245,67 €	0 €	- 100,0 %
Autres	0 €	0 €	

<b>Total des recettes</b>	1 837 315,87 €	1 792 095,11 €	- 2,46 %
---------------------------	----------------	----------------	----------

- Recettes de l'exploitant

	2015	2016	Variation
<b>Recettes de vente d'eau</b>			
Recettes vente d'eau domestiques	1 235 429,85 €	1 244 908,96 €	+ 0,77 %
dont abonnements	348 793,77 €	355 747,10 €	+ 1,99 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 3 949,77 €	- 12 169,55 €	
Recettes de volume exporté	723,82 €	835,43 €	+ 15,42 %

<b>Total recettes vente d'eau</b>	1 232 203,90 €	1 233 574,84 €	+ 0,11 %
-----------------------------------	----------------	----------------	----------

<b>Autres recettes</b>			
Travaux attribués à titre exclusif	206 300 €	201 100 €	- 2,52 %
Autres produits accessoires	235 200 €	141 700 €	- 39,75 %

<b>Total des recettes</b>	1 673 703,90 €	1 576 374,84 €	- 5,81 %
---------------------------	----------------	----------------	----------

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

#### Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	105	0	100 %	
Conformité physico-chimique	109	0	100 %	-

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau indique à quel stade de la procédure se trouve chacun des périmètres de protection des forages. Cet indice est fourni par les services de l'ARS.

#### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

##### Forage Berson

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
<b>➔</b>	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**Forage n°1 le Comteau Etauliers**

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.
---	-------	--

**Forage n°2 l'Enclouse Etauliers**

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.
---	-------	--

**Forage Pugnac**

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

**Forage St Ciers - PAS DE GOURBEUIL**

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

**Forage St Savin**

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

**Puits n°1 - ST CIERS - PAS DE GOURBEUIL 2**

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

**Puits n°2 St Ciers - PAS DE GOURBEUIL 1**

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>		
<b>90,9 %</b>		

■ **SECTORISATION DU RESEAU**

Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes Profondes de Gironde » validé en juin 2013, le responsable des services publics d'alimentation en eau potable doit renseigner des indicateurs relatifs au fonctionnement de la sectorisation.

**Indice d'avancement de la sectorisation du réseau : 100 %**

	0%	Pas de sectorisation
	10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
	30%	Sectorisation en cours
	40%	Sectorisation existante
	60%	Sectorisation existante fonctionnelle
➔	100%	Suivi annuel des données

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

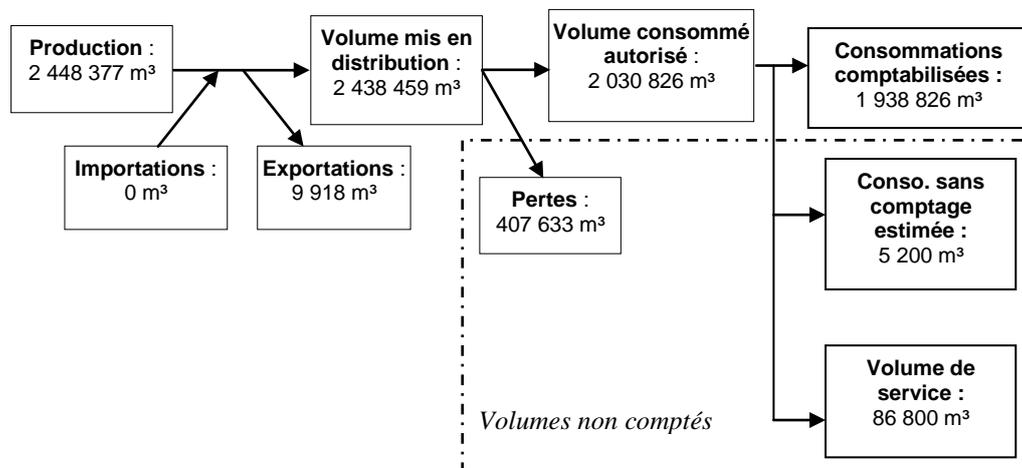
*Selon arrêté du 02 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007*

		Nombre de points	Points obtenus
→	Existence d'un plan des réseaux d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures (1)	10	10
→	Fréquence de mise à jour au moins annuelle du plan des réseaux (1)	5	5
→	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et information sur les matériaux et les diamètres des canalisations (2)	15	15
→	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose des canalisations(2)	15	15
→	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et des servitudes ;	10	10
→	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0
→	Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	10	10
→	Document identifiant les secteurs de recherche de pertes d'eau, la date et la nature des réparations	10	10
→	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.....	10	10
→	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
→	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	5	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>110</b>

(1) L'obtention des 15 points est nécessaire avant d'ajouter des points

(2) Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier défense incendie) sont évaluées à 5 200 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, besoins usines...) sont évalués à 86 800 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- 1) **Rendement du réseau de distribution** =  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution [%]	76,5 %	78,8 %	79,6 %	82,8 %	83,4 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement.

Ces dispositions sont applicables à partir du rendement calculé pour l'année 2013.

- 2) **Indice linéaire de consommation** =  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	6,0	5,7	5,65	5,79	5,84
Seuil de rendement [%]	66,2 %	66,14 %	66,13 %	66,16 %	66,17 %

**Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.**

- 3) **Indice des volumes non comptés** =  
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) /  
longueur du réseau hors branchements

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	2,1	1,8	1,7	1,45	1,43

- 4) **Indice linéaire de pertes en réseau** =  
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	1,8	1,5	1,5	1,20	1,17

➤ **Engagement Contractuel**

- => **Rendement primaire du réseau de distribution** =  
(volumes consommés) / (volumes mis en distribution)

	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement primaire du réseau de distribution [%]	72,7 %	75,5 %	76,0 %	79,2 %	79,5 %

■ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	4,59	4,99	4,46	6,05	6,18

**Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,55 %**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ **DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES**

La société SAUR FRANCE s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de un jour ouvré.

**Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2016
Taux de respect du délai	95,82 %

## ■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Durée d'extinction de la dette</b>	6	5	7	6	6

## ■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2016
<b>Taux d'impayés</b>	1,83 %

## ■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2016
<b>Taux de réclamations global</b>	1,89
nombre de réclamations reçues par l'exploitant et la collectivité	34

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renforcement réseau, renouvellement, mise en sécurité réseau, amélioration de la desserte (TR 91)	787 438 €
Renouvellement réseau, renforcement, mise en sécurité réseau, déplacement canalisation en privé (Hors Tranche 2016)	310 474,28 €
Forage de Berson « Pinet Charonne » - Travaux entretien du forage	16 000 €
Surpresseur de Laruscade : réhabilitation clôture avec portail	8 500 €
Château d'eau de St Savin : Réalisation diagnostic et inspection piliers	6 000 €

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a pas de branchements en plomb identifiés sur le service.

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	7 608 302,73	7 534 564,81
Remboursements au cours de l'exercice	845 724,08	882 307,29
dont en intérêts	322 952,41	308 569,37
dont en capital	522 771,67	573 737,92

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	675 982,45 €	821 026,73 €	1 134 032 €	877 972 €	910 960 €

### ■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement réseau – Dossier FARR (Fonds d'aide au renouvellement des réseaux)	630 331,42 €
Renouvellement réseau, renforcement, mise en sécurité réseau, déplacement canalisation en privé (Hors Tranche 2017)	285 453,59 €
Appel à projet 2 – Réduire les fuites – Dossier Agence de l'Eau	593 445,72 €
Château d'eau de St Savin : Réhabilitation extérieure château d'eau : piliers et cuve	173 900 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2015	2016
<b>Montant global de l'aide financière versée</b>	17 300,51 €	21 520,71
<b>Montants des abandons de créance</b>	3 754,49 €	4 187,43
dont part délégataire	3 754,49 €	4 187,43
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées	80	86
<b>Montants des versements à un fonds de solidarité</b>	4140 €	
dont part délégataire		
dont part collectivité	4140 €	4 183,24

### ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée mise en place sur la collectivité.